



Communiqué

La Poste : à quand le respect de l'identité culturelle et linguistique de la Bretagne ?

Les nombreuses réactions ô combien justifiées après les propos de M. Amiard, Directeur du courrier pour « l'Ouest », préconisant l'usage du français car les noms bretons entraîneraient des difficultés pour l'acheminement du courrier, l'ont amené à affirmer qu'il n'avait aucune velléité contre l'usage de la langue bretonne. Néanmoins, ce dérapage de la part d'un responsable d'un service public est inacceptable.

La mission d'un service public doit intégrer les différents aspects du droit et de la vie sociale et notamment le respect des identités des personnes et des territoires conformément aux textes internationaux sur la culture et les droits de l'homme, notamment la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles et les dispositions signées par la France dans la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

La technique permet d'adapter les instruments au service de la société.

Les machines s'adaptent à toutes les langues.

Le Conseil Culturel de Bretagne demande que le service public de la Poste joue pleinement son rôle dans le cadre de la diversité culturelle pour assurer la promotion des dénominations en langue bretonne et offrir des services bilingues adéquats.

Le Conseil Culturel de Bretagne, membre du Bureau européen des langues moins répandues, se réserve le droit de saisir les instances internationales concernées sur toute attitude contraire au droit et à la préservation du patrimoine culturel de l'humanité en Bretagne.

Roazhon / Rennes, le mardi 20 janvier 2009

KUZUL SEVENADUREL BREIZH / CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE

7, straed Jeneral Guillaudot – 35069 Roazhon cedex

7, Rue du Général Guillaudot – 35069 Rennes cedex

Tél / fax : 02 99 87 17 65

tél secrétariat : 02 99 63 18 83

ksb@kuzul.info / www.kuzul.info